

# MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

## GUICHET UNIQUE DU PERMIS DE CONSTRUIRE (GUPC)

### LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

#### 1<sup>ère</sup> ETAPE : VISA DES EXTRAITS TOPO ET DELIVRANCE DU CU

- ✚ 04 Copies de l'extrait topographique (en format A3 obligatoirement),
- ✚ 01 Copie de la CNI pour les personnes physiques,
- ✚ 01 Copie du statut pour les personnes morales et 01 copie de la CNI du gérant,
- ✚ 01 Copie du titre du propriété :
  - Arrêté de Concession Définitive (ACD)
  - Arrêté de Concession Provisoire (ACP et l'état foncier)
  - Certificat de Propriété (CP et l'état foncier)
  - Certificat de Mutation de Propriété Foncière (CMPF et l'état foncier)
  - Autorisation d'Occupation du Domaine Public (ODP)
  - Lettre Ministérielle de mise en valeur
  - Bail emphytéotique.
- ✚ 01 Formulaire de demande de visas et Certificat d'Urbanisme (A retirer et renseigner au service accueil du Guichet),

#### 2<sup>ème</sup> ETAPE : DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ 01 Formulaire de demande de permis de construire (A retirer et renseigner au service accueil du Guichet),
- ✚ Les Extraits Topographiques visés par la CIE, la SODECI, la Direction du Domaine Urbain, la Direction de l'Assainissement et du Drainage,
- ✚ Le Certificat d'Urbanisme,
- ✚ Une Attestation de Situation Fiscale,
- ✚ 01 exemplaire du plan de masse côté et des plans d'assainissement,
- ✚ 01 exemplaire de tous les plans d'architecture nécessaires au projet,
- ✚ 01 exemplaire des devis descriptifs et estimatifs sommaire,
- ✚ 01 exemplaire de chaque document additif relatif projet de construction,
- ✚ 01 exemplaire de la notice de sécurité (immeuble R+2 et plus et pour tous projets comportant des établissements recevant du public), comportant :
  - Un plan de sécurité incendie (indiquant les moyens de secours et les sorties) pour les immeubles de grande hauteur (IGH), les entrepôts, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les établissements recevant du public (ERP) de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.
  - Un plan de désenfumage pour les IGH, les entrepôts couverts, les sous-sols (plus d'un niveau).
- ✚ Une étude géotechnique, un plan de structure et note de calcul signé par un ingénieur qualifié pour les immeubles R+2 et plus, et pour tout bâtiment comportant au moins un sous-sol, ou recevant du public,

- ✚ Une étude de stabilité, s'il s'agit d'une surélévation ; (fournir un rapport d'expertise de solidité montrant que la structure du bâtiment existant peut supporter le/ ou les niveaux supplémentaires,

**Notez Bien :**

- Fournir un plan de localisation du terrain,
- Une visite du terrain faisant l'objet de la demande du Permis de Construire sera effectuée avant l'analyse du dossier sous 48 heures (l'utilisateur et/ou son représentant devra être joignable à tout moment au numéro de téléphone inscrit sur le dossier de la demande du Permis de Construire).
- Les plans doivent être paginés, ils comporteront les emplacements des parkings et indiqueront leur fonctionnalité,
- Les plans et les devis descriptifs estimatifs doivent être signés par un architecte inscrit au tableau de l'ordre des architectes de Côte d'Ivoire (**OACI**),
- **Faire la reliure des plans de format A3,**
- Fournir une convention ou un contrat de contrôle des travaux avec un ingénieur conseil ou un bureau de contrôle au retrait du Permis pour les bâtiments R+2 les bâtiments avec sous-sol.